



Paris, le mercredi 19 décembre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Érosion du littoral et submersion marine : des démarches pilotes de relocalisation des activités et des biens dans 5 collectivités territoriales

Avec 7 000 kilomètres de côtes pour la seule métropole, la France est particulièrement concernée par toutes les évolutions qui affectent le littoral. Érosion du littoral ou submersion marine sont des phénomènes naturels qui peuvent avoir un impact important sur les activités humaines, l'urbanisation du littoral, le tourisme, l'agriculture, la protection de la biodiversité... Espaces denses d'une grande richesse écologique, plus vulnérables et convoités que d'autres, les territoires littoraux sont un enjeu majeur de développement durable.

**Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé auprès des collectivités locales intéressées, un appel à projet sur la « relocalisation » des activités dans les territoires fortement menacés par les risques littoraux d'un montant de 600 000 € sur deux ans.**

Son objectif est d'encourager, lorsque c'est nécessaire, la mise en œuvre de démarches pilotes de relocalisation des activités et des biens.

**Cinq projets ont été retenus pour leur pertinence et leur engagement avec les différents partenaires locaux.**

Les territoires sont répartis sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, représentatifs de différentes morphologies de littoral (dunaire, sableuse, rocheuse, à falaise) et de typologies d'enjeux variés. Suivant les projets, les démarches d'anticipation ont vocation à se décliner dans les futurs aménagements de ces territoires.



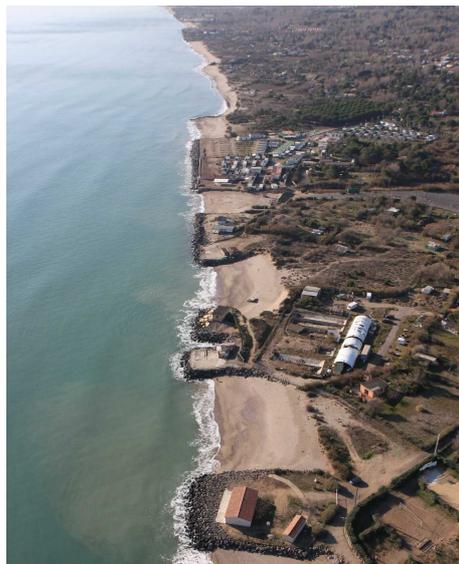
Le ministère soutiendra et accompagnera ces initiatives pendant deux années, période au cours de laquelle leurs démarches de relocalisation devront se concrétiser.

Sur la base des enseignements de ces projets, un guide national sera élaboré proposant des éléments méthodologiques et de doctrine concernant la mise en œuvre de la relocalisation des activités et des biens.

### Les 5 territoires retenus :

#### - Le site de Vias porté par les communes de Vias, Portiragnes, et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Le projet concerne un site occupé par de l'habitat en majorité précaire et des campings. Il est soumis à des aléas importants d'érosion, de submersion et d'inondation. Il s'agit d'un projet de recomposition spatiale et de valorisation du littoral fondé sur un projet de co-construction avec la population, parallèlement à un important programme de gestion raisonnée du littoral en cours d'élaboration (CPER).



Source : DREAL LR

#### - Le site d'Ault porté par la commune et le syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral Picard.

Le projet se situe à la rencontre entre la baie de Somme poldérisée et les falaises monumentales de la Picardie, en continuité de celles du pays Cauchois. Face à l'aléa inévitable d'un recul de 30 à 70 cm par an, après de grandes opérations de lutte contre la mer, la collectivité décide d'inscrire la démarche de relocalisation des biens affectés dans la dynamique urbaine en cours (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) validé, élaboration *plan local d'urbanisme (PLU)* et Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours, ZAC approuvée, démolition du casino menacé, requalification du centre bourg...).



Figure 10 - Route de Saint Valery à Ault (Lecornec-SMBSGLP, 03-2011)

**- Le site de la plaine du Ceinturon porté par la ville de Hyères dans le département du Var.**

Le projet concerne principalement la relocalisation d'une route littorale en front d'une plaine alluviale constituée d'emprises diverses inondables (aéroport, lotissements, zones d'activités, terrains agricoles...). Ce territoire emblématique comprend des enjeux environnementaux s'avérant particulièrement importants.



Source image : Etude de définition OGS Presqu'île de Giens Agence de paysage Follea-Gautier / Atelier d'écologie urbaine

**- Trois sites porté par le GIP Aquitaine avec les communes de Lacanau, la Teste-de-Buch et Labenne**

Le GIP a mobilisé pour la mise en œuvre de la gestion du trait de côte sur tout le littoral Aquitain une démarche particulière « pilote » avec une méthode spécifique qu'il souhaite appliquer dans le cadre de l'appel à projets sur trois sites aux problématiques diverses et dont la réflexion se positionne délibérément sur une anticipation du phénomène de l'érosion dunaire : anticipation urbaine pour Lacanau, aménagement paysager et touristique pour la Teste-de-Buch, et adaptation d'un plan plage MIACA (Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine) pour Labenne.



Source : Gip Littoral Aquitain - mairie de Lacanau 2009

**- Les sites de Bovis et de Pointe-à-Bacchus portés par la ville de Petit-Bourg en Guadeloupe, avec la Communauté d'Agglomération Nord Basse Terre et l'agence des 50 pas géométriques.**

Ces côtes littorales à petites falaises sont soumises à de nombreux aléas, importants et immédiats ; elles connaissent également une occupation par de l'habitat divers. Le projet de relocalisation devra articuler l'ensemble des actions de la municipalité en cours comme le projet de recomposition urbaine (PRU) en cours qui tente à la densification des quartiers du centre-bourg à proximité.



Source : AG50